

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11/04/2013

DIALOGUE SOCIAL UN NOUVEL ACCORD SIGNE DANS LA BRANCHE DES IEG

Le 15 mars 2013, les Groupements d'employeurs de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (UFE et UNEmIG) et les Fédérations syndicales FCE-CFDT, CFE-CGC, CFTC-CMTE et FNEM-FO ont signé un nouvel accord sur le dialogue social dans la branche des IEG.



Haut : C. Bellardie (UNEmIG), R. Durdilly (UFE) et M. Astruc (UNEmIG). Bas : P. Schimmer (CFTC), D. Labouré (CFE CGC), C. Guichardan (CFDT), et A. André (FO)

Cet accord triennal (2013-2015) est le quatrième accord signé sur le thème du dialogue social dans la branche depuis la création de celle-ci en 2000. La renégociation périodique de ces accords permet d'échanger sur le fonctionnement des instances ou les moyens dédiés et de proposer des améliorations.

Avec ce nouvel accord, les signataires ont souhaité aller plus loin en affichant une ambition et des orientations qui tiennent compte tout à la fois des spécificités de la branche - dont une partie significative des règles sociales relève d'un statut national et de textes de branche - et de la diversité de taille et de nature des entreprises qui, désormais, composent le secteur.

L'ambition des signataires est d'assurer des règles sociales applicables à l'ensemble des entreprises du secteur - comme maintien de son unité et son identité - et qui soient pertinentes dans un contexte qui connaît beaucoup d'évolutions. Il faut ainsi pouvoir les adapter lorsque cela s'avère nécessaire. Ils ont également pour ambition de construire un dialogue social loyal, ouvert et exemplaire visant la conclusion d'accords collectifs de branche.

Pour traduire cette ambition et appréhender les négociations sociales dans la branche - sans que cela ne remette en cause, au cas par cas, la liberté d'appréciation de chacun - les signataires retiennent ces trois orientations :

- Rechercher par la négociation collective des équilibres pour faire évoluer les textes de branche lorsqu'ils sont devenus inadaptés.
- Retenir ce qui est le plus adapté entre un accord s'appliquant de façon uniforme à tous et un accord fixant des principes communs et laissant des marges de manœuvre aux entreprises.
- Favoriser la signature d'accords collectifs de branche tout en prenant en considération, dans le contenu, la diversité des entreprises.

Contacts presse :

UFE
Anne CHENU
06.09.22.77.01
01.58.56.20.84
anne.chenu@ufe-electricite.fr

UNEmIG
Michel ASTRUC
06.87.60.64.27
michel.astruc@gdfsuez.com

L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, et fournisseurs d'électricité, dans les domaines social, économique et industriel.

L'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières (UNEmIG) est la fédération patronale des employeurs de l'industrie du gaz naturel. Les membres de l'UNEmIG sont GDF SUEZ et le Syndicat professionnel des entreprises gazières municipales et assimilées (SPEGNN).